



**HAL**  
open science

# Le vingtième anniversaire de Champ Pénal/Penal Field – Introduction

Carla Nagels, Anthony Amicelle

► **To cite this version:**

Carla Nagels, Anthony Amicelle. Le vingtième anniversaire de Champ Pénal/Penal Field – Introduction. Champ Pénal, 2024, Le vingtième anniversaire de Champ Pénal/Penal Field, 31, pp.[en ligne]. halshs-04690687

**HAL Id: halshs-04690687**

**<https://shs.hal.science/halshs-04690687v1>**

Submitted on 6 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

## Le vingtième anniversaire de *Champ Pénal/Penal Field* – Introduction

Carla Nagels et Anthony Amicelle

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/champpenal/15501>

ISSN : 1777-5272

### Éditeur

Association Champ pénal / Penal field

Ce document vous est fourni par INIST - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Référence électronique

Carla Nagels et Anthony Amicelle, « Le vingtième anniversaire de *Champ Pénal/Penal Field* – Introduction », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 31 | 2024, mis en ligne le 29 août 2024, consulté le 06 septembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/15501>

---

Ce document a été généré automatiquement le 6 septembre 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Le vingtième anniversaire de *Champ Pénal/Penal Field* – Introduction

Carla Nagels et Anthony Amicelle

---

- 1 20 ans et 275 articles après sa création, il est apparu important aux membres de la revue *Champ pénal/Penal Field* de s'arrêter sur cette date anniversaire le temps d'un numéro spécial, et ce pour au moins deux raisons.
- 2 La première raison est certainement attendue, si ce n'est convenue, mais elle n'en demeure pas moins enthousiasmante. Il s'agit de célébrer comme il se doit deux décennies d'échanges et de travail collectifs pour faire vivre une revue internationalement reconnue autour d'un domaine d'étude et, par extension, un ensemble de phénomènes de société âprement discutés au sein et en dehors du monde académique. Alors que les questions pénales, de criminalité, de sécurité et de contrôle social continuent plus que jamais de saturer l'espace public et médiatique, en faisant encore trop souvent la part belle à des prises de position peu informées, la raison d'être de cette revue scientifique n'a rien perdu de sa pertinence, bien au contraire :

« Née en 2004, *Champ Pénal/Penal Field* est une revue électronique gratuite en libre accès. Résolument pluridisciplinaire, elle publie des contributions rigoureuses participant à l'analyse des fondements sociaux, juridiques, historiques, politiques, économiques, culturels, idéologiques, scientifiques... des discours, instruments et pratiques qui façonnent le champ pénal »<sup>1</sup>.

- 3 À cet égard, si l'équipe internationale de *Champ Pénal/Penal Field* s'est renouvelée au fur et à mesure des années, avec six binômes successifs à la direction éditoriale et des entrées régulières au conseil scientifique, elle a su construire et garder une cohérence épistémologique forte. C'est ce que montrent Myriam Gibelin et Carla Nagels, dans leur article en forme de bilan réflexif sur deux décennies de productions scientifiques et d'évolution de la revue, tant dans son fonctionnement que dans la sociologie de ses membres et de ses auteur.e.s (genres, statuts, disciplines, représentations géographiques, etc.). Et loin d'être limitée à ce seul texte croisant analyses qualitative

et bibliométrique, la dimension réflexive se trouve précisément au cœur de ce dossier anniversaire, au point d'apparaître comme le motif décisif de sa réalisation.

- 4 En effet, à rebours d'un simple exercice d'autocélébration collective, un tel dossier constitue certes une occasion toute trouvée pour se réjouir du chemin parcouru depuis 2004, mais il représente aussi et surtout une opportunité pour préparer la suite. C'est le parti pris adopté, à savoir replonger attentivement dans un corpus de 275 publications pour en faire ressortir les « impensés » de la revue, et permettre d'ouvrir des pistes de réflexion à leur endroit, sans exclusive mais toujours en cohérence sur le plan épistémologique.
- 5 Le retour systématique sur ce corpus a ainsi révélé en creux une série de thèmes et d'enjeux peu ou pas abordés dans *Champ Pénal/ Penal Field*, et pourtant significatifs pour la revue tout en étant structurants dans les sociétés contemporaines. Certains sont émergents ou à tout le moins récents, ce qui peut pour partie expliquer leur absence relative des écrits publiés au cours des vingt dernières années, mais d'autres sont plus anciens. À titre d'exemple, alors que la prison constitue un thème incontournable de la revue sur toute la période, celui des drogues en est quasiment absent. Or, il n'est pas rare que les détenus condamnés pour des faits liés aux stupéfiants représentent plus d'un tiers de la population carcérale d'un État, en particulier dans les pays occidentaux. Et si l'on y ajoute le nombre de personnes incarcérées avec des problèmes d'addiction et la façon dont cela est géré entre les murs, cette absence questionne. Une fois ce type d'« oublis » identifiés, il s'est justement agi de s'y confronter plutôt que de se contenter d'en faire le constat et de le déplorer. C'est là l'ambition et l'originalité de ce dossier atypique.
- 6 Dans cette perspective et sans prétendre aucunement à l'exhaustivité, trois thèmes sont ressortis en priorité de nos lectures et discussions :
  - 1) *La criminalité environnementale*
  - 2) *L'IA dans le champ pénal*
  - 3) *La construction sociale des crimes et désordres internationaux*
- 7 À la suite de « l'article bilan » déjà mentionné, le reste du dossier est dès lors organisé autour de ces trois chantiers thématiques, comme autant de « nouvelles » pistes à explorer plus avant à l'avenir, aussi bien sous la forme d'articles spontanés que de dossiers entiers<sup>2</sup>. Pour ce faire, six autrices et auteurs, doctorant.e.s, jeunes docteur.e.s et chercheur.e.s confirmé.e.s, aux ancrages disciplinaires variés et représentatifs de la revue, ont répondu avec enthousiasme à notre commande singulière, à la fois restrictive et souple. Restrictive d'un côté puisque le thème leur était évidemment imposé, tout comme l'exercice consistant à le traiter dans le cadre spécifique de ce numéro anniversaire, en inscrivant leur contribution dans l'histoire de *Champ Pénal/ Penal Field*. Mais souple de l'autre car le format a été voulu plus libre qu'à l'accoutumée, afin qu'elles et ils puissent s'approprier pleinement leur thème respectif, que ce soit sous la forme d'un article de facture classique, d'un texte plus théorique ou réflexif – on y revient, ou encore d'un papier assumant davantage une visée programmatique.
- 8 Ainsi, Valentine Mahieu, David Scheer et Alexia Jonckheere traitent de la « criminalité environnementale » en prolongeant et en précisant une série de questionnements amorcés dans « l'article bilan » de Myriam Gibelin et Carla Nagels. Les trois auteurs y soulignent les difficultés à travailler, en tant qu'universitaire « critique », sur un objet tel que « les atteintes à l'environnement », notamment en raison de l'étroitesse du

concept de « crime » pour pouvoir les aborder. De cela ressurgit un dilemme habituel interrogé à nouveaux frais : s’émanciper d’une définition pénale pour construire son objet de recherche, n’est-ce pas laisser une trop grande place à la subjectivité du chercheur pour définir ce qui mérite attention ou pas ? S’en remettre alors aux définitions que manient les acteurs eux-mêmes permet de neutraliser en partie ce risque mais fait alors courir celui d’épouser une lecture acritique du phénomène. Le consensus scientifique autour de « l’urgence climatique » tend en effet à susciter une demande de punitivité accrue, demande qui doit pourtant être questionnée par celle et ceux qui travaillent sur le pénal et qui en connaissent les limites, les dangers et les avatars.

- 9 Ensuite, Anthony Amicelle et David Grondin reviennent quant à eux sur un enjeu émergent depuis la création de la revue, mais largement ignoré dans ses publications jusqu’à présent. Il s’agit de la montée en puissance de l’intelligence artificielle et des algorithmes comme nouvelles figures du pouvoir de surveiller et d’agir à partir de vastes masses de données numériques au nom - plus ou moins déterminé - de la sécurité, et ce aussi bien à l’échelle de patrouilles de police qu’au sein d’appareils transnationaux de renseignement, et de juridictions civiles et pénales. Dans une perspective de monographie comparative, ils partent d’une étude de cas, celle de la politique mondiale contre les flux financiers illicites et de sa déclinaison au Canada, pour interroger plus largement les conditions de mise sous surveillance algorithmique des mobilités (certes de capitaux mais aussi de personnes, de biens et d’informations). Ce contrôle des flux et des mobilités aux fins de sécurité a ainsi de plus en plus partie liée avec une surveillance *high-tech* pratiquée dans des entreprises capitalistes de premier plan, dont la logique économique est, de prime abord, relativement étrangère à celle du pénal et des interventions de sécurité intérieure et extérieure. Dans ce contexte, étudier le choix et l’utilisation croissante d’instruments variés de surveillance algorithmiques permet de ressaisir les tensions relatives au *nexus* mobilité/sécurité, tout en rendant compte de nouvelles configurations de *policing* des activités et marchés illicites, et de régulation de celles et ceux qui sont formellement autorisés.
- 10 Enfin, dans un article hors norme, de par sa taille tout d’abord, Corentin Sire clôt ce dossier anniversaire en invitant à mener une histoire des concepts pénaux internationaux dont il souligne l’intérêt heuristique. Dans cette optique programmatique, sa contribution porte plus précisément sur les débats diplomatiques et juridiques entourant la « désignation » du « terrorisme » aux Nations Unies. Il s’agit là d’entrée analytique « pour la réalisation d’une *histoire conceptuelle* du terrorisme, point de départ d’un réexamen critique de l’action antiterroriste internationale ». Partant du constat classique de l’ambiguïté et du caractère politique de la notion de terrorisme, il fait sien cette approche en terme d’histoire conceptuelle, et en particulier celle théorisée par Reinhart Koselleck, pour retracer plus de cent ans de débats, de l’apparition du « concept » international de terrorisme avant même la création de l’Organisation onusienne, jusqu’aux luttes de qualification de l’attaque du Hamas en Israël le 7 octobre 2023 et de l’opération militaire israélienne qui s’en est suivie. De cette histoire non linéaire, allant de la poursuite infructueuse d’une définition universelle du « terrorisme » jusqu’aux pratiques de listage des « terroristes », se dégage une réflexion sur le droit international et la fabrique d’une politique mondiale fondée sur un « concept qui contiendrait en germe la négation même des principes à l’origine de l’ONU ».

- 11 En espérant que ces différentes contributions, issues encore une fois d'un retour réflexif sur les vingt premières années de *Champ Pénal/Penal Field*, en appelleront beaucoup d'autres pour le futur de la revue, bonne lecture !
- 

## NOTES

1. <https://journals.openedition.org/champpenal/>
  2. À ces trois thèmes clefs peuvent évidemment y être ajoutés une multitude, tels que ceux évoqués précédemment autour du contrôle des drogues, mais également sur la cybercriminalité et les formes de répression et de résistance en ligne, ou encore les mobilisations – syndicales entre autres – dans les métiers d'ordre, etc.
- 

## AUTEURS

### **CARLA NAGELS**

Professeure, centre de recherches pénalité, sécurité et déviances, Université libre de Bruxelles.  
Contact : [carla.nagelss@ulb.be](mailto:carla.nagelss@ulb.be)

### **ANTHONY AMICELLE**

Maître de conférences, Sciences Po Bordeaux. Contact : [a.amicelle@sciencespobordeaux.fr](mailto:a.amicelle@sciencespobordeaux.fr)